



Gabriel Artero - Président

RÉFORMISTE OU CONTESTATAIRE



A ceux qui voudraient nous enfermer dans l'une de ces deux cases, nous réaffirmons que la CFE-CGC est :

libre, progressiste, exigeante et responsable

RETRAITES... Et maintenant ?

Après le temps de la rue, le temps de la **conférence sur l'équilibre et le financement des retraites** est venu. Chaque partie prenante devra avancer à visage découvert pour confronter chiffres et propositions concrètes.

La CFE-CGC y participera avec ses exigences et ses recommandations.

Pendant cette période, la Métallurgie CFE-CGC suspend sa participation aux mouvements et autres manifestations. Elle ne cautionne en aucune manière toute action violente liée à ce projet et de nature à enfreindre l'ordre public.

Quelques exemples de sujets et problèmes posés

Impact

Toute réforme de cette nature exige, de par la loi, une étude d'impact crédible, finalisée, mesurant les conséquences chiffrées à moyen et long terme des modifications structurelles apportées au(x) régime(s) actuel(s). Chaque salarié, chaque retraité devrait pouvoir mesurer les conséquences d'un tel projet, ce n'est pas le cas. Étude d'impact, nous attendons toujours !

Équilibre financier

Ce principe érigé en règle d'or est d'ores et déjà mis à mal par un déséquilibre financier dans le projet de loi. En effet, avec la fin des cotisations vieillesse pour les salariés au delà de trois plafonds de la Sécurité sociale, le futur régime universel de retraite se retrouvera avec une «facture» annuelle de 3,7 milliards d'euros par an pendant 15 ans pour honorer les droits déjà acquis par les salariés concernés (étude des services AGIRC-ARRCO). La CFE-CGC exigera le maintien des cotisations actuelles, faute de quoi cela sera compensé par celles des salariés jusqu'à 3 plafonds, ou en «siphonnant» les réserves.

Régime universel par points

Universel, générant les mêmes droits, tel était le slogan gouvernemental.

La CFE-CGC partage l'idée que certaines professions particulièrement « exposées » ou salariés soumis à des conditions de travail pénibles puissent bénéficier d'un départ à la retraite anticipé à taux plein.

Le projet gouvernemental vise à faire converger, à terme, les régimes entre les salariés du secteur public et ceux du secteur privé. Mais à ce jour l'État-employeur ne veut pas assumer le nécessaire relèvement des cotisations ou de certains salaires (exemple du corps enseignant) du secteur public pour rendre ce système équitable et donc véritablement universel. Tel est le noeud du projet qui nous est ainsi imposé.

Depuis la création des régimes de retraites complémentaires AGIRC-ARRCO pour le secteur privé, ce sont les seuls partenaires sociaux (salariés et employeurs) qui les gèrent. Ils ont su anticiper les effets démographiques du baby-boom par la constitution de réserves, pouvant être activées en tant que de besoin afin de lisser dans le temps et en douceur ces effets générationnels.

Dans sa forme actuelle, le projet de loi gouvernemental revient in fine à étatiser le financement des retraites et par voie de conséquence à déterminer de façon arbitraire et autoritaire le montant du point acquis, notamment via le levier de son prix d'achat, c'est-à-dire le montant de la cotisation.

La CFE-CGC, à l'origine de la création des régimes par points AGIRC-ARRCO n'est pas opposée par principe à l'extension à un régime par points universel respectant le principe fondamental de la répartition. Sauf à déshabiller le secteur privé pour habiller le secteur public. **A ce régime-là, les deux seraient perdants.**

Message du président

Je pourrais à souhait lister les occasions que nous avons eues d'expliquer au Premier ministre les désaccords qui ont motivé notre opposition à ce projet de réforme.

N'étant écoutés en rien depuis des mois, nous avons pris la décision de mobiliser les militants et adhérents, qui le souhaitent, afin de montrer notre totale détermination face à ce projet hasardeux.

Le droit de grève en France est un droit à valeur constitutionnelle. Le droit à manifester est lui aussi reconnu dans les limites du respect de l'ordre public. S'ils ne sont pas des moyens privilégiés par la CFE-CGC, ils peuvent légitimement s'employer pour exercer les pressions nécessaires afin d'infléchir des positions gouvernementales.

Alors oui dans ce contexte la parole du président de la confédération CFE-CGC a été forte et claire. Cela a été le seul moyen de marquer les esprits, là où les médias voulaient à tout prix nous faire rentrer dans l'une ou l'autre de ces deux cases : «réformiste vs contestataire».

Il nous a fallu en outre dénoncer une stratégie de communication gouvernementale basée sur le retrait de l'âge pivot et présentée par certains comme une grande victoire syndicale. Supercherie dont personne ne doit être dupe. L'âge d'équilibre, c'est à dire l'âge à partir duquel vous pourrez exercer vos droits de départ à taux plein reste au coeur du projet gouvernemental.



Oui nous sommes **libres** de choisir et ordonner nos formes d'expression et d'action.

Oui nous sommes **progressistes** quand chaque jour dans les entreprises de la branche nous accompagnons les changements nécessaires à la transformation de l'industrie.

Oui nous sommes **exigeants** quand l'emploi et les équilibres sociaux sont menacés. Nos militants de terrain peuvent être pugnaces, ils l'ont démontré et continueront à le démontrer (ex : GE Belfort, Bosch Rodez, PAM Pont-à-Mousson...)

Oui nous sommes **responsables** quand il s'agit de réformer des normes conventionnelles de plus de 40 ans. La négociation du dispositif conventionnel de la Métallurgie est une preuve tangible et visible de notre volonté de faire bouger les lignes !

Rappelons que la CFE-CGC a toujours fait preuve de courage quand il a fallu engager des réformes : celle de la fusion de l'AGIRC et de l'ARRCO en est un exemple.

Alors oui **réformistes** nous pouvons l'être, mais nous savons nous opposer quand il faut le faire et nous refusons d'être mis à résidence dans la case «réformiste» ou dans la case «contestataire».

C'est justement parce que nous sommes attachés à la cohésion sociale et à la solidarité intergénérationnelle, dont notre système de retraite était la pierre angulaire, que nous nous battons pour rendre plus juste ce projet. Les futures générations nous jugeront sur nos actes.



Gabriel Artero

Libres, progressistes, exigeants et responsables, voilà ce que nous sommes depuis 1944 !

La conférence sur l'équilibre et le financement des retraites, réunissant des représentants des organisations de salariés et des employeurs, ainsi que des représentants de l'Etat, durera trois mois. Pendant cette période et vu la complexité du sujet, nous vous tiendrons informés de l'évolution de ces échanges.